



**Rapport de la 8<sup>e</sup> réunion du Groupe de  
travail sur l'avenir de l'Accord international  
sur le Café  
2 septembre 2020**

Point 1 :	Adoption de l'ordre du jour .....	2
Point 2 :	Rapport de la 7 <sup>e</sup> réunion du Groupe de travail tenue le 24 juin 2020 .....	2
Point 3 :	Communication du Gouvernement brésilien .....	2
Point 4 :	Avenir de l'Accord international sur le Café.....	4
Point 5 :	Les prochaines étapes .....	13
Point 6 :	Questions diverses .....	14
Point 7 :	Date de la prochaine réunion.....	14

1. Le Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café s'est réuni pour la huitième fois le 2 septembre 2020. La Présidente, Mme Stefanie Küng (Suisse), a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié les délégués pour leurs efforts et leur coopération pour travailler en ligne. Elle a informé les Membres que c'était le premier jour de la semaine des réunions du Conseil et des réunions connexes et qu'il y avait beaucoup de travail à accomplir.

2. Les représentants des Membres suivants étaient présents en ligne à l'aide du logiciel Zoom : Brésil, Burundi, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, , Équateur, El Salvador, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Guatemala, Honduras, Inde, Indonésie, Japon, Kenya, Madagascar, Malawi, Mexique, Népal, Nicaragua, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Suisse, Tanzanie, Togo, Union européenne et Viet Nam.

**Point 1 : Adoption de l'ordre du jour**

3. L'ordre du jour figurant dans le document [WGFA-41/20](#) a été adopté.

**Point 2 : Rapport de la 7<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail tenue le 24 juin 2020**

4. La Présidente a présenté un résumé des travaux du Groupe de travail à ce jour, en particulier le rapport de la dernière réunion figurant dans le document [WGFA-40/20](#).

5. Elle a informé le Groupe de travail que sa 7<sup>e</sup> réunion était divisée en cinq points : 1) Objectifs de l'OIC ; 2) Fonctions de l'OIC ; 3) Partenaires nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord ; 4) Ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord ; et 5) Structure d'élaboration des politiques.

6. Le Groupe de travail a pris note du rapport.

**Point 3 : Communication du Gouvernement brésilien**

7. La Présidente a noté que la communication figurant dans le document [WGFA-42/20](#) été distribuée aux Membres à la demande du Gouvernement brésilien en préparation de la réunion. Les Membres ont été invités à examiner la communication du Brésil. Elle a invité le délégué du Brésil à faire part de ses commentaires.

8. Le délégué du Brésil a fait remarquer que le document a été rédigé par les principaux dirigeants du secteur privé brésilien et qu'il a été approuvé par le Ministère de l'agriculture et le Ministère des affaires étrangères. Il a déclaré que la communication exposait clairement la position du Brésil concernant la rénovation et l'évolution de l'Organisation. Il a ajouté que si une prorogation d'un an était approuvée, cela donnerait plus de temps pour les débats sur la communication, ainsi que le document rédigé par le Secrétariat, le modèle de l'UIT et d'autres sujets importants. Il a conclu en déclarant son enthousiasme à participer à la nouvelle OIC afin d'améliorer l'ensemble de la chaîne de valeur du café.

9. Le Directeur exécutif a résumé le contenu de la communication du Brésil et a noté qu'elle était divisée en quatre sections. Concernant la section sur les statistiques, il a noté que depuis le début de son mandat, la rénovation du volet statistique de l'OIC a été une priorité. Ce processus a commencé par la restructuration du personnel concerné, puis par la mise en place d'une nouvelle base de données, qui sera déployée dans un avenir proche. En ce qui concerne la promotion de la consommation mondiale de café, il a noté que l'OIC était déjà engagée dans la Journée internationale du Café et avait reçu un soutien important des associations et des entreprises du secteur privé (par exemple l'Association japonaise du café et Illycafé). Il a ajouté que l'OIC a préparé un nouveau cahier des charges pour la révision du Guide séquentiel de promotion de la consommation de café dans les pays producteurs, qui sera soumis au Conseil la semaine suivante. Il a terminé en demandant des éclaircissements sur le point soulevé par le Brésil "Permettre le règlement des différends", tout en ajoutant que le document est ambitieux et en s'interrogeant sur les ressources disponibles pour cette activité à court terme.

10. Le délégué du Brésil a répondu que le secteur privé brésilien attend davantage de l'Organisation. Il a fait remarquer que le document était très général, mais qu'il pouvait servir de base de discussion. Il a donné un exemple, en déclarant que le secteur privé au Brésil était préoccupé par les mesures protectionnistes prises sur une base unilatérale. Ce sujet pourrait être discuté au sein de l'Organisation en présence du secteur privé. Il a noté que l'OIC devrait être un point de convergence pour les entreprises et le secteur privé, qui devraient donc être intégrés dans le prochain accord.

11. Le délégué de l'Indonésie a souligné que la proposition serait un élément important d'orientation des débats à l'avenir. L'Indonésie a souscrit à la plupart des points soulevés dans le document. Il partage le sentiment qu'il est nécessaire de restructurer l'OIC et de rendre l'accord plus efficace et plus dynamique. Il a mentionné

que le passage à la "veille économique" serait pertinent pour les Membres. La délégation indonésienne a également demandé des éclaircissements sur le rôle de l'OIC dans le "règlement des différends".

12. Le délégué du Brésil a déclaré que la délégation brésilienne préparerait un document écrit contenant des précisions sur le "règlement des différends", qui pourrait être examiné lors de la prochaine réunion.

#### **Point 4 : Avenir de l'Accord international sur le Café**

13. La Présidente est passée au point 4 "Avenir de l'Accord international sur le Café". La discussion s'est articulée autour du document préparé par le Secrétariat ([WGFA-43/20](#)).

14. Le Directeur exécutif a remercié l'Agent administratif et le Chef des opérations de l'OIC pour leurs contributions collectives et constructives au document de travail. Il a donné un aperçu du document, qui contient un examen des pratiques des organes internationaux de produits similaires et l'examen de deux organisations internationales pertinentes qui ont intégré le secteur privé dans leur structure.

15. Le Chef des opérations a fait une présentation mettant en évidence les éléments clés du document. Il a noté que, lors de la dernière réunion du Groupe de travail, les Membres ont demandé que des recherches soient effectuées sur des modèles appropriés d'intégration du secteur privé dans l'Accord international sur le Café révisé. Le Chef des opérations a noté que deux institutions spécialisées de l'ONU - l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'Union internationale des télécommunications (UIT) - avaient intégré le secteur privé. Le document comprend également une analyse des agences sœurs de l'OIC, les organes internationaux de produits, afin de comprendre les instruments et les processus juridiques nécessaires à l'intégration du secteur privé.

16. Le Chef des opérations a discuté du modèle adopté par l'Union Internationale des télécommunications (UIT). L'UIT est une organisation intergouvernementale qui permet la participation du secteur privé, ce dernier contribuant également financièrement à l'organisation sans compromettre sa nature intergouvernementale. L'UIT, tout comme l'OIC, est "sectorielle", puisque cette organisation s'appuie sur un secteur "industriel" spécifique, c'est-à-dire les télécommunications. L'UIT est composée de 193 États membres, de Membres de Secteur et d'Associés, qui ont tous des obligations financières envers l'Union. Le secteur privé peut participer aux travaux de l'Union en devenant Membre de Secteur. Les Membres de Secteur, qui sont intégrés dans le

processus de prise de décision au "niveau du secteur", doivent être approuvés par les États Membres concernés et peuvent assister aux réunions des organes directeurs en tant qu'observateurs. Il a également souligné l'importance des Associés (ONG et autres associations) qui peuvent participer, sur invitation, dans des cas spécifiques.

17. Le Chef des opérations a ensuite parlé de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), institution spécialisée où les membres du secteur privé sont intégrés aux travaux de l'organisation. Les Membres affiliés de l'OMT font partie intégrante des Membres de l'Organisation et ont le statut de Membres. Parmi les deux modèles disponibles, l'UIT est potentiellement le plus approprié pour l'OIC.

18. Le Chef des opérations a ensuite décrit le rôle du secteur privé dans les organes internationaux de produits (OIP). Certains, comme l'OIC, reconnaissent l'importance du secteur privé, mais uniquement dans une fonction consultative. Les OIP et les accords qui les régissent ne considèrent pas le secteur privé comme une partie intégrante de la structure de gouvernance, institutionnelle ou financière.

19. Le Chef des opérations a poursuivi avec des recommandations sur la manière d'intégrer le secteur privé (entités ou organisations autres que gouvernementales) dans un nouvel Accord international sur le Café en tant que membres ayant des obligations financières.

20. Le Chef des opérations a noté que les Membres devaient prendre une décision sur les points ci-après :

- a) **Définition de l'OIC** : Il serait souhaitable de donner une définition de l'OIC confirmant sa nature intergouvernementale et précisant la manière dont les États Membres et les Membres du Secteur coopèrent pour atteindre les objectifs de l'Organisation.
- b) **Objectifs de l'Accord** : Les objectifs/buts de l'Accord doivent être modifiés non seulement pour fournir "une instance de consultation entre les gouvernements sur les questions ayant trait au café", comme le fait déjà l'Accord dans son article premier, mais aussi pour s'engager à "*promouvoir et renforcer la participation des entités et organisations aux activités de l'Organisation et à favoriser une coopération et un partenariat fructueux entre elles et les États Membres pour la réalisation des objectifs généraux énoncés dans les buts de l'Organisation*".

- c) **Définition des États Membres et des Membres de Secteur** : Le nouvel accord doit donner une définition claire des États Membres et des Membres de Secteur.
- d) **Droits et obligations** : Le nouvel accord doit définir clairement et séparément les droits et obligations des États Membres et des Membres de Secteur, tout en réservant le droit de vote aux seuls États Membres.
- e) **Procédure d'admission/de retrait des Membres du secteur privé** : L'OIC doit examiner si elle souhaite admettre des entités et des organisations du secteur privé uniquement relevant des États membres ou également d'États non-membres. Une procédure d'admission des "Membres de Secteur" relevant d'États non-membres pourrait également être établie. Des procédures de retrait doivent être mises en place.
- f) **Associés** : L'OIC doit envisager l'admission d'associés et définir leurs droits et obligations, ainsi que la procédure d'admission.
- g) **Obligations financières du secteur privé** : La manière dont le secteur privé contribuera aux activités de l'OIC doit être décidée. Il a souligné que le secteur privé contribuait déjà au GTPPC.
- h) **Avantages pour le secteur privé** : L'OIC doit revoir les avantages de l'adhésion à l'Organisation afin d'attirer le secteur privé, d'encourager sa participation et de justifier les contributions financières à l'OIC.

21. Le Chef des opérations a conclu que, pour intégrer un secteur privé ayant des obligations financières dans l'Accord de 2007 révisé, des amendements et des dispositions devraient être introduits à la fois dans l'Accord et dans les Statuts et Règlement financiers de l'OIC, tout en veillant à préserver le caractère intergouvernemental de l'Organisation.

22. Le délégué du Brésil a félicité le Secrétariat pour avoir présenté un document important et objectif. Il a convenu que le modèle de l'UIT pourrait être adapté à l'OIC, avec des ajustements mineurs à discuter à une date ultérieure. Outre le secteur privé, l'OIC devrait intégrer ce qu'on appelle le troisième secteur, composé d'organisations représentant la société civile, afin de traiter des questions liées à la durabilité sociale, environnementale et économique. L'intégration de la société civile garantirait l'engagement de la chaîne de valeur en faveur de la durabilité. Il a également convenu de la nécessité d'inclure des instituts de recherche et des universités et que l'OIC devrait préserver son statut intergouvernemental. Il a fait remarquer que l'Accord avait été rédigé il y a 60 ans et qu'il était temps de le mettre à jour avec la participation du secteur privé.

23. Le délégué de la Colombie a félicité le Secrétariat pour son travail, en particulier pour les recommandations visant à intégrer le secteur privé dans l'OIC. Il a convenu que l'OIC devait conserver son statut intergouvernemental. Il a noté que les États-Unis étaient le plus grand marché du monde de consommation de café et que, par conséquent, le secteur privé d'États non-membres devrait être intégré. Il s'est déclaré d'accord avec le délégué du Brésil pour dire que la société civile doit avoir sa place dans l'Organisation.

24. La déléguée de l'Union européenne a remercié le Secrétariat pour le document. Elle n'a pas encore consulté les États membres de l'UE, et n'a donc donné que ses réactions personnelles. Elle s'est félicitée de la rationalisation, du renforcement des fonctions et de l'accent mis sur l'efficacité. Elle craint que le modèle de l'UIT ne constitue un changement majeur et que son traitement par les 27 États membres de l'Union européenne ne prenne beaucoup de temps. Elle a noté qu'il existait de nombreuses autres façons d'intégrer le secteur privé ; elle a donné l'exemple du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), plate-forme internationale et intergouvernementale inclusive, qui intègre également la société civile et le secteur privé<sup>1</sup> mais sans obligation financière.

25. Le délégué du Mexique a remercié le Secrétariat pour le document qui constitue une base de discussion importante. Le Mexique est d'accord en principe avec les éléments qui sont essentiels à la modernisation de l'Organisation, premièrement en incluant le secteur privé avec des obligations financières et la société civile et, deuxièmement, en réduisant les coûts et en rendant l'Organisation plus efficace. Le Mexique a insisté pour que le nombre de comités soit réduit à deux et que le Conseil se réunisse une fois par an. Le système de répartition des voix devrait être révisé pour refléter les nouvelles réalités. L'adoption du modèle de l'UIT créerait une relation plus forte avec tous les partenaires, améliorant ainsi le champ d'action de l'OIC, mais cela nécessite une discussion plus approfondie.

26. Les délégués du Honduras et du Pérou ont convenu que la participation du secteur privé était très importante.

27. Le délégué de l'Indonésie a déclaré que l'intégration du secteur privé ne devait en aucun cas modifier la structure et la nature de l'OIC en tant qu'organisation intergouvernementale. L'adoption du modèle de l'UIT serait une solution pour améliorer la situation difficile à laquelle l'OIC est confrontée. Le rôle et la fonction du secteur privé

---

<sup>1</sup> Secteur privé représenté par des associations du secteur privé et des fondations philanthropiques.

devraient être limités à la fourniture de conseils et le secteur privé devrait être tenu de verser des contributions financières pour assurer la viabilité financière de l'Organisation. Le processus décisionnel du nouvel accord devrait être rationalisé afin de réduire les coûts et de rendre l'Organisation plus efficace - en tenant moins de réunions annuelles, en fusionnant les fonctions des comités existants, et en faisant appel à des plates-formes en ligne.

28. Le délégué de la Fédération de Russie a appuyé l'intégration du secteur privé dans l'OIC. Il a fait remarquer qu'il existait d'autres moyens d'intégrer le secteur privé (tels que les fonds d'affectation spéciale, les contributions volontaires, le financement de projets, etc.) sans introduire une nouvelle catégorie de Membres. Il faut trouver le bon équilibre entre les États Membres, l'Organisation et le secteur privé. Il serait nécessaire d'obtenir le soutien des États membres pour un changement aussi important dans le mandat de l'Organisation.

29. La déléguée du Nicaragua a indiqué que son pays avait l'expérience d'une collaboration entre les secteurs public et privé dans l'élaboration d'une politique nationale. Le document est une contribution importante mais nécessite une discussion plus approfondie. Elle a défendu la nécessité d'évaluer l'intérêt de l'intégration du secteur privé en tant que Membres. Cela constituerait un changement important et devait être pleinement justifié.

30. Le délégué de la Colombie s'est déclaré d'accord avec le Nicaragua. Il a estimé que les délégués devraient faire un peu d'histoire et réfléchir à la façon dont l'OIC est née et à la raison pour laquelle elle a vu le jour. L'Organisation a été créée pour soutenir le maillon le plus faible de la chaîne de valeur, le producteur de café. La Colombie soutient fermement l'OIC ; cependant, l'OIC n'existe pas pour elle-même mais pour ses Membres. L'Organisation a été créée pour promouvoir et soutenir la durabilité de la chaîne de valeur du café. Il a suggéré de se concentrer sur l'ajout de valeur à la chaîne de valeur dans les pays producteurs et consommateurs afin d'attirer le secteur privé. Il a noté que l'OIC a un rôle important à jouer, au niveau politique et gouvernemental, mais que le secteur privé devrait être impliqué pour ajouter de la valeur à la chaîne.

31. La Présidente a conclu que les Membres ont généralement accueilli favorablement l'intégration du secteur privé ; certaines délégations ont soutenu le modèle de l'UIT mais d'autres ont exprimé la nécessité d'une discussion plus approfondie. Elle a demandé aux délégués de soumettre leurs commentaires écrits pour faire avancer la discussion.



32. Le Chef des opérations a ensuite donné un aperçu de la gouvernance, des droits de vote et du budget des organes internationaux de produits. Le point essentiel était d'aligner les visions des pays producteurs et consommateurs, mais aussi du secteur privé.

33. En ce qui concerne les droits de vote, la plupart des OIP partagent une structure similaire. Les voix sont réparties en deux groupes : pays producteurs/exportateurs et pays consommateurs/importateurs. C'est un vestige de l'époque de la régulation des marchés par les OIP. Toutes les décisions des OIP sont prises par consensus. Seuls l'Organisation internationale du sucre et le Comité consultatif international du coton ne font pas de distinction entre les pays producteurs/exportateurs et les pays consommateurs/importateurs.

34. Il a ensuite abordé la question de la détermination du budget. Dans toutes les OIP, les dépenses nécessaires à l'administration des accords respectifs sont couvertes par les cotisations annuelles des Membres. Ce montant est complété par des recettes provenant des abonnements, de l'organisation d'événements, de la gestion des projets et de la fourniture d'autres services.

35. Il a suggéré de suivre l'exemple de nombreuses institutions de l'ONU, qui divisent leur budget en deux piliers, le budget ordinaire et le budget opérationnel. Le budget ordinaire est financé par les contributions des Membres, et le budget opérationnel par les revenus provenant des services rendus, les contributions volontaires extrabudgétaires des donateurs et du secteur privé, etc. Les dépenses de personnel et des autres ressources seraient réparties entre le budget ordinaire et le budget opérationnel. Cela ajouterait de la flexibilité mais également de l'incertitude, car le budget opérationnel dépend des revenus extérieurs.

36. En ce qui concerne la répartition des voix, le Chef des opérations s'est demandé si la division actuelle entre Membres exportateurs et Membres importateurs reflétait encore la réalité du secteur du café et l'approche de la chaîne de valeur. L'application d'autres systèmes de calcul des voix et/ou des contributions et les comparaisons avec le système actuel de l'OIC nécessiteraient des recherches supplémentaires fondées sur l'intérêt des Membres. Il a noté que le passage à un nouveau système de répartition des voix/contributions générerait des "gagnants" et des "perdants", et qu'une analyse minutieuse des implications était donc nécessaire.

37. Le Chef des opérations a noté que l'OIC avait la structure de gouvernance la plus complexe de toutes les OIP. Le document propose des changements tels que : tenue

d'une seule session du Conseil par an ; mandat de deux ans du président et du vice-président afin de capitaliser sur leur expérience ; fusion des comités des statistiques, des projets, de promotion et de développement des marchés en un seul comité "des affaires économiques" ; mettre davantage l'accent sur les normes, l'évaluation de la conformité et des réglementations ; et s'appuyer sur l'expérience du Groupe de travail public-privé sur le café. Le Comité consultatif du secteur privé devrait être maintenu et se réunir une fois par an.

38. Il a conclu par un tableau illustrant la structure de gouvernance de l'OIC existante et un autre avec les recommandations dans le cadre d'un nouvel accord.

39. La Présidente a noté que tous les éléments ne devaient pas être inclus dans l'accord, certaines décisions pouvant être prises par le Conseil. Elle a ensuite donné la parole aux participants pour qu'ils fassent des commentaires.

40. Le délégué du Brésil a fait remarquer que le document proposait des changements importants, mais qu'il restait un an pour faire des progrès et obtenir les résultats souhaités par les Membres. Il a suggéré de distribuer un questionnaire aux Membres afin d'évaluer leur position sur des thèmes tels que : leur vision du rôle de l'OIC, et la manière dont le secteur privé devrait être intégré dans les travaux de l'Organisation. Il a été sensible à la présence du Groupe de travail et du CCSP au sein de la structure révisée de l'Organisation, avec seulement deux comités ; c'est une façon plus légère et plus efficace d'organiser l'OIC.

41. La Présidente a suggéré que le Secrétariat rédige un projet de nouvel accord si les Membres se sentaient capables de s'entendre sur un large éventail de recommandations, qui pourrait servir de base à la prochaine réunion. Elle a également accepté la suggestion de faire circuler un questionnaire concernant la structure de gouvernance de l'Organisation.

42. La déléguée de l'Union européenne s'est interrogée sur la voie à suivre proposée, étant donné qu'une consultation plus approfondie était encore nécessaire. D'autres modèles doivent être examinés. Les questions connexes de la répartition des voix et des contributions requièrent l'attention des Membres, qui devront consulter leurs autorités de tutelle. Elle a demandé que la présentation PowerPoint soit partagée avec les membres de l'UE, avec une liste des options de décisions. Il est trop tôt pour rédiger un nouvel accord.

43. Le délégué de la Fédération de Russie s'est déclaré d'accord avec l'Union européenne. Il a souligné l'importance de comprendre les liens entre la structure, la gouvernance, les contributions et la fonction. Avant de décider d'un modèle, les Membres devraient évaluer s'ils soutiennent la répartition des voix et des contributions. En ce qui concerne la rationalisation, il a estimé que la tâche était importante en termes de restructuration des comités ; cependant, les changements de fonctions doivent être discutés en premier lieu. L'ajout de fonctions normatives à l'OIC constituerait une modification importante et soulèverait de nombreuses questions, notamment la composition des Membres. Il a souligné la nécessité d'inclure les principales parties prenantes.

44. Le délégué du Mexique s'est déclaré d'accord en principe avec la structure proposée qui nécessite toutefois une analyse plus approfondie. Il a également convenu que la division actuelle entre importateurs et exportateurs ne reflétait pas la réalité actuelle. Le Mexique a exporté 2,8 millions de sacs et importé 2 millions des sacs de café; des données sur l'ensemble des échanges donneraient un reflet plus fidèle de la réalité.

45. Le délégué de l'Indonésie a indiqué qu'il ferait part de ses commentaires à un stade ultérieur, après une étude plus approfondie du document. L'Indonésie est ouverte à l'idée de renforcer l'OIC pour servir les intérêts de ses Membres. Il a souligné l'importance de structurer les débats de manière à permettre une participation inclusive de tous les Membres.

46. La déléguée du Pérou s'est déclarée d'accord avec le Brésil sur la nécessité de renforcer l'Organisation. Elle a suggéré de préparer un document contenant différentes propositions que les Membres pourraient évaluer.

47. La Présidente a résumé les débats : les Membres ont convenu que davantage de consultations étaient nécessaires dans leurs capitales, ils ont demandé que l'OIC fournisse davantage d'informations et qu'un questionnaire soit préparé avec des propositions afin de guider les débats futurs. Elle a invité le Directeur exécutif à faire des commentaires.

48. En ce qui concerne l'intégration du secteur privé, le Directeur exécutif a convenu de la nécessité d'examiner un ensemble plus large d'options, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou l'Organisation maritime

internationale (OMI). En ce qui concerne la structure de gouvernance, il semble y avoir peu de divergences entre les Membres. Par conséquent, cela pourrait faire l'objet d'une enquête comportant diverses questions sur la structure et les comités. Il a fait remarquer que le Conseil devait prolonger l'Accord, mais qu'une année passe très vite. Une autre suggestion serait de créer un petit groupe de rédaction pour tenter d'avancer sur cette base.

49. Le délégué du Honduras a partagé les vues du Directeur exécutif. Il est d'accord avec la proposition du Brésil que l'OIC diffuse une enquête sur des idées préliminaires. La création d'un petit groupe de rédaction pourrait être utile pour faire avancer les débats.

50. Le délégué de la Colombie a fait part de ses sentiments mitigés. Le questionnaire prendrait beaucoup de temps et pourrait ne pas être bénéfique pour l'Organisation. Cependant, l'idée d'un petit groupe de rédaction pourrait être plus efficace. Il a suggéré que les Membres envoient leurs propositions, les compilent, puis en discutent plus avant.

51. Le délégué de la Suisse a souscrit à l'idée d'un petit groupe de rédaction.

52. Le délégué du Mexique s'est déclaré d'accord avec le Directeur exécutif et les délégués de la Colombie et de la Suisse sur la création d'un petit groupe de rédaction. Cette procédure pourrait être utile pour rendre les débats plus concrets.

53. La déléguée de l'Union européenne s'est déclarée favorable à toutes les options, à savoir l'enquête, le groupe de rédaction et la diffusion des diapositives PowerPoint. Elle a demandé au Secrétariat d'intégrer également les résultats de la dernière réunion du Groupe de travail dans les diapositives PowerPoint, afin que les Membres puissent évaluer et décider du modèle de gouvernance qui conviendrait le mieux. Elle a convenu qu'une enquête sur la structure de gouvernance serait intéressante mais que les États Membres devraient pouvoir ajouter des commentaires.

54. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a déclaré qu'aucun consensus n'avait été atteint sur les moyens d'intégrer le secteur privé. Il a suggéré qu'avant d'organiser un petit groupe de rédaction, les Membres devraient se mettre d'accord sur la manière d'intégrer le secteur privé dans l'Organisation. Il s'est également interrogé sur l'aspect pratique et la productivité d'un petit groupe travaillant en ligne. Il a suggéré d'examiner d'autres formats avant de créer un groupe de rédaction.

55. La Présidente a résumé les débats, la première option étant de demander au Secrétariat d'envoyer la présentation PowerPoint, avec la structure de gouvernance, le modèle de l'UIT et les résultats des travaux du Groupe de travail. En outre, elle a demandé aux Membres d'envoyer leurs commentaires sur les débats de la réunion. Elle a en outre chargé le Secrétariat de préparer une enquête sur la structure de gouvernance. Les Membres se réuniront à nouveau à une date ultérieure pour discuter des résultats de l'enquête et des commentaires reçus. Un petit groupe de rédaction sera créé à une date ultérieure.

56. Le délégué du Brésil s'est déclaré d'accord avec la suggestion de la Présidente, tout en soulignant l'importance d'inclure des questions ouvertes dans l'enquête concernant le modèle de l'UIT et le rôle du secteur privé.

57. Le Directeur exécutif a souscrit aux suggestions de la Présidente. Il a fait remarquer que le document de travail était à l'ordre du jour de la réunion du Comité consultatif du secteur privé qui se tiendra la semaine suivante ; ce sera l'occasion pour le secteur privé de donner son avis. Il a décomposé le débat en deux volets, 1) le maintien des choses telles quelles avec certaines modifications et l'implication du secteur privé uniquement dans un rôle consultatif, ce qui est le cas dans des autres OIP ; ou 2) une intégration plus complète du secteur privé, pour laquelle il existe très peu de modèles, à l'exception de ceux de l'UIT et de l'OMT. L'enquête doit être précise, les questions ouvertes étant parfois laissées sans réponse. Le Directeur exécutif a estimé qu'il serait préférable de centrer l'enquête sur des questions objectives en laissant une certaine latitude pour des réponses qualitatives.

58. La Présidente a indiqué que l'OIC demanderait à ses Membres de lui faire part de leurs réactions afin de fournir des éléments supplémentaires pour les débats.

**Point 5 : Les prochaines étapes**

59. Le Directeur exécutif a suggéré de laisser le temps d'assimiler les propositions qui ont été faites. Le Secrétariat fera circuler les documents du Groupe de travail et le fichier PowerPoint présenté par le Chef des opérations. L'enquête sera également envoyée aux Membres.

**Point 6 : Questions diverses**

60. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

**Point 7 : Date de la prochaine réunion**

61. La Présidente a noté que la prochaine réunion aurait lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2020.